
Nombre de membres en exercice: 11		Séance du 29 mars 2021
Présents : 11		L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée le 29 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de
Votants: 11		Sont présents: Gérard BATTAGLIN, Jérôme DUMAS, Sylvain JUNQUA, Mathieu MAGNESSE, Marc PICABIA, Robert RAVAUT, Bertrand TOUZET, François VICENTE, Laurence MIGOT, Christelle MIENVILLE, Annabel GUIARD- COLOMBIE
		Représentés:
		Excuses:
		Absents:
		Secrétaire de séance: Robert RAVAUT

Objet: Vote compte de gestion 2021 commune - DE_2021_004

Résultat section investissement 2020 - 36378.89 €

Résultat section fonctionnement 2020 +531110.23 €

Vote à l'unanimité

Objet: Vote compte administratif 2020 commune - DE_2021_005

Résultat section investissement 2020 - 36378.89 €

Résultat section fonctionnement 2020 +531110.23 €

Vote à l'unanimité

Objet: Affectation de résultat - DE_2021_006

Report de l'exercice 2020 pour 2021 +494731.34 €

Vote à l'unanimité

Objet: Vote des taux communaux fiscalité directe 2021 - DE_2021_007

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il faut voter les taux de fiscalité 2021 pour la commune.

Monsieur le Maire précise que suite à la réforme fiscale et pour compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales, une fraction de la taxe foncière du département est attribuée à la commune. En conséquence le taux de foncier bâti pour 2021 sera de 17 % (taux communal 2020) ajouté de 21.90 % (taux départemental) soit un total de 38.90 %.

Monsieur le Maire rappelle que le produit attendu sera de 115676 € correspondant au taux de foncier bâti et foncier non bâti. La taxe d'habitation sera prélevée uniquement sur les résidences secondaires pour un produit attendu de 31710 € Cependant la commune sera sous-compensée pour un montant de 19147 €. Le montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale sera de 129139 €.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve :

- 1- Le taux de la taxe foncière bâti à 38.90 %
- 2- Le taux de la taxe foncière non bâti à 92.26 %

Objet: Subvention pour association Arts Corps Arts Cris - DE_2021_008

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée d'une demande de subvention de l'association Arts Corps Arts Cris pour la saison 2021.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'à ce jour et en raison des mesures sanitaires, les associations ne peuvent établir un programme de manifestations.

En conséquence Monsieur le Maire propose de verser à l'Association Arts Corps Arts Cris une subvention de 300 € (trois cents euros) car les activités de cette association sont quasiment en plein air.

En fonction de la situation sanitaire et des demandes des associations le conseil municipal ultérieurement pourra octroyer des subventions.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le versement pour 2021 d'une subvention de 300 € à l'association Arts Corps Arts Cris.

Objet: Demande de subvention Larreix - DE_2021_009

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un ensemble de devis pour les travaux de la cabane pastorale de Larreix. Il s'agit de la deuxième phase de travaux.

Le montant global des travaux est de 15325.62 € HT soit 17333.38 TTC.

Les travaux correspondent à l'isolation du bâtiment, la pose de volets fer et de menuiseries plus adéquates ainsi que l'installation d'un sanitaire à l'étage.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Isolation	10573.50	Subvention région-europe 70 %	10727.93 €
Volets	2399.52		
Menuiseries	1102.60	Fonds propres commune	4597.69 €
Sanitaire	1500.00		
Total HT	15325.62 €	Total	15325.62 €

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'ensemble des travaux pour la cabane pastorale de Larreix,
- approuve le plan de financement ci-dessus exposé
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Objet: Protocole accord parcelle A 622 - DE_2021_010

Suite à la médiation, Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée le protocole d'accord entre Monsieur LOUIS Julien, Madame Mylène DUBUC, Monsieur Florent MINARD et la commune de Sengouagnet concernant la parcelle A 622.

Vu la délibération de la commune de Sengouagnet en date du 9 décembre 2020 qui autorisait Monsieur le Maire à participer à une médiation, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'entériner ce protocole d'accord.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le protocole d'accord entre Monsieur LOUIS Julien, Madame Mylène DUBUC, Monsieur Florent MINARD et la commune de Sengouagnet concernant la parcelle A 622.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit protocole
- Et en conséquence autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à usage pour la parcelle A 622 pour une durée de 5 ans à compter du 01/07/2021 qui prendra fin au 30/06/2026 entre la commune de Sengouagnet, Madame DUBUC Mylène et Monsieur Florent MINARD

Objet: Vote du budget primitif 2021 commune - DE_2021_011

Monsieur le Maire le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2021 de la commune à savoir :

3. Section de fonctionnement

Dépenses 829374.33 €

Recettes 829374.33 € y compris le report 2020 de 494731.34 €

4. Section d'investissement

Dépenses 735784.89 € y compris le report de 2020 de 36378.89 €

Recettes 735784.89 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget 2021 de la commune comme présenté ci-dessus.

Objet: Vote compte de gestion 2020 Caisse des écoles - DE_2021_012

Résultat de clôture exercice 2020 section de fonctionnement + 5336.98 €

Résultat de clôture exercice 2020 section d'investissement zero euro

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion 2020 de la caisse des écoles.

Objet: Affectation de résultats 2020 caisse des écoles - DE_2021_014

Le report de l'exercice 2020 pour 2021 s'élève à 5336.98 €

Vote à l'unanimité

Objet: Vote budget 2021 caisse des écoles - DE_2021_015

Monsieur le Maire le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2021 de la caisse des écoles à savoir :

Section de fonctionnement

Dépenses 10756.98 €

Recettes 10756.98 € y compris le report 2020 de 5336.98 €

Section d'investissement

Dépenses : zéro euro

Recettes : zéro euro

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget 2021 de la caisse des écoles

Objet: Vote compte administratif 2020 caisse des écoles - DE_2021_016

Résultat de clôture exercice 2020 section de fonctionnement + 5336.98 €

Résultat de clôture exercice 2020 section d'investissement zero euro

Le compte administratif est voté à l'unanimité